

RÉGATE

QUILLARDS HABITABLES

8^e ÉTAPE
DU CHAMPIONNAT
DÉPARTEMENTAL
DU 77

— CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DU 77 —



 **ASSFV**
ST FARGEAU VILLERS

Dimanche
11 OCTOBRE
2026

SPORT / PARTAGE / PASSION





<i>Avis de Course</i>	
<i>Epreuve :</i>	<i>Championnat de Seine et Marne</i>
<i>Support / Classe :</i>	<i>INQ</i>
<i>Grade :</i>	<i>5C</i>
<i>Date :</i>	<i>11 Octobre 2026</i>
<i>Lieu :</i>	<i>LA SEINE</i>
<i>Autorité Organisatrice :</i>	<i>ASSFV -Voile</i>

AVIS de COURSE Association Sportive Saint Fargeau Villers DIMANCHE 11 Octobre 2026

Epreuve de Grade : **5C INQ**
 Support / Classe : **Quillards et Habitables**
 Autorité organisatrice : **ASSFV**
 Lieu : **La Seine**

Préambule: Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFV a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. La régate sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
2. Admissibilité et Inscriptions :

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

- 2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux **Quillards et Habitables (poids limité a 1000 kg)**
 - Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - a : leur licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » valide
 - b : Pour les mineurs leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagné d'une autorisation parentale
 - c : si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 2.2 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - a : un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - b : le certificat de jauge ou de conformité,
 - c : un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,

- d : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. Droits à payer : Les droits requis sont de 0 €

4. Programme : - Confirmation des inscriptions et mise à l'eau des bateaux le 10 octobre 2026 à partir de 09h00.

- Signal d'avertissement de la première course à : 11h30

- Nombre de course maximum : 6

- Remise des prix prévue le 11 octobre 2026 à partir de 16h30

NB : Les bateaux pourront être parqués le samedi 10 Octobre après midi : prévenir JL Hayes

E-Mail: jlhayes@assfv.com

Tel 06 07 94 09 10 (par SMS de préférence)

5. Jauge : Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de leur classe.

6. Instructions de Course : - Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. Les parcours et la zone de course seront définis dans les annexes

8. Système de pénalité : la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. Classement

- 9.1 : 1 course doit être validée pour valider la compétition.

- 9.2 - a : Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

- b : Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. Responsabilité : - Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. Informations complémentaires : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Jean-louis HAYES

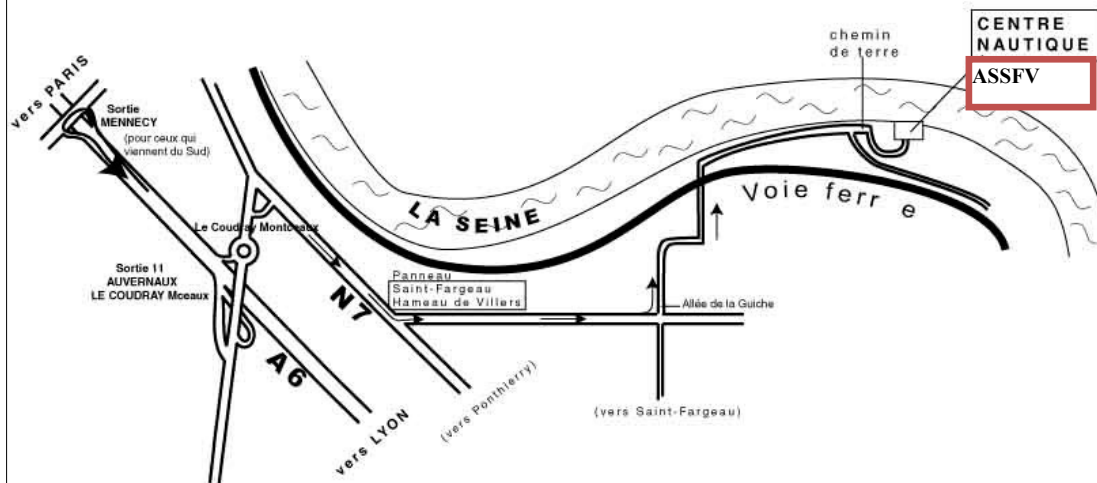
Tel : 06 07 94 09 10.

✉: jlhayes@assfv.com

Merci de préciser par mail votre venue, pour nous aider à nous organiser : accueil , buffet .



Par l'autoroute du Sud A6, en venant de Paris, sortir à AUVERNAUX/COUDRAY-MONTCEAUX (sortie N°11). En venant du Sud, il faut aller jusqu'à la sortie MENNECY et faire demi-tour par le pont sur l'autoroute pour sortir à la **sortie 11**. Prendre la direction COUDRAY-MONTCEAUX (il faut rester bien à gauche sur la bretelle de sortie). Passer le pont sur l'autoroute; aller tout droit au rond-point et entrer dans le Coudray-Montceaux. Tourner à droite au rond-point (Nationale 7). Faire 600m et au 2ème carrefour (après zébra), tourner à gauche: c'est fléché Saint-Fargeau Hameau de Villers.



[48.573111, 2.531877](https://www.google.com/maps/place/48.573111,2.531877)

° 34' 23.20", +2° 31' 54.76"